



RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 1^o)

Ordonnance numéro OCA14 17025 (C-4.1) relative à l'installation d'un passage pour piétons sur le chemin Circle à la hauteur de l'intersection Iona et chemin Circle.

À la séance ordinaire du 3 novembre 2014, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

Sur le chemin Circle :

- l'installation d'un passage pour piétons sur le chemin Circle à environ 120 mètres à l'ouest de l'avenue Ponsard.

GDD 1141538006

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 12 novembre 2014, date de sa publication dans le journal Actualités CDN—NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.